24e ANNÉE N° 2131 PARAIT LE SAMEDI 15 AOUT 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire, à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'INDO-CHINE

Notre colonie d'Indo-Chine n'est pas sans donner en ce moment quelques préoccupations ; la tâche de M. Klobukowski, le nouveau gouverneur général, sera certainement difficile et toute la science que ce haut fonctionnaire a acquise sur place du monde de l'Extrême-Orient lui sera nécessaire pour rallier des populations qui nous sont encore trop peu sûrement fidèles.

La victoire du Japon sur la Russie sont pour beaucoup dans cette excitation des Asiatiques, mais il faut avouer que les maitres européens eux-mêmes ont des fautes à se reprocher. Plus encore que nous, les Anglais n'ont longtemps regardé les indigènes que comme des contribuables et des ouvriers manuels ; ils leur apportaient, il est vrai, les bienfaits de la tranquilité politique, un régime respectueux de la liberté des religions, des innovations précieuses, telles que chemins de fer, ouvrages d'hydraulique agricole.

Quant à nous, nous sommes depuis moins de trente ans en Indo-Chine, si l'on met à part la Cochinchine, conquise dès le second Empire ; nous avons étendu notre domination sur une vingtaine de millions d'Asiastiques, Annamites en grande majorié. A n'envisager que la prospérité matérielle telle que l'expriment les chiffres du commerce extérieur l'Indo-Chine française a beaucoup et rapidement gagné au régime nouveau : en 1907, elle compte dans les transactions mondiales pour un total supérieur à un demi milliard de francs, et l'on observe avec satisfaction qu'elle commence à tirer un parti meilleur de la riche diversité de ses produits ; alors que le riz était, jusqu'à ces dernières années, le seul article de grande exportation, voici qu'il faut maintenant ouvrir des rubriques notables pour les maïs, pour le caoutchouc, pour les bois, pour la soie. Une série de mauvaises récoltes et d'intempéries avaient, de 1904 à 1906, éprouvé l'Indo-Chine ; la seule année 1907 a dissipé ces mauvais souvenirs, affranchi les débiteurs indigènes, restauré l'équilibre budgétaire, rempli à nouveau les caisses de réserve.

Et cependant la population s'agite ; des frontières méridionales du Siam aux territoires militaires du Tonkin, qui confinent à la Chine, ce sont des troubles, parfois des émeutes ou des violences criminelles contre les représentants de l'autorité française. Au Cambodge, nous pouvons nous appuyer sur le roi Sisovath, sincèrement gagné aux idées modernes depuis son voyage en France ; il y a là une hiérarchie de fonctionnaires indigènes parmi lesquels il n'est pas défendu d'espérer qu'un programme sagement réformateur trouvera des collaborations utiles ; par cette organisation sociale, le Cambodge tient aux conditions de l'Inde. Mais il est une exception, dans notre empire indo-chinois, la Cochinchine, colonie récente des Annamites, l'Annam et le Tonkin, plus anciennement occupés par cette race apparentée aux Chinois, sont des agrégats de communes, très démocratiques, au-dessus desquelles les empereurs de Hué, dynastie de conquérants, ont superposé des cadres de fonctionnnaires, de mandarins, sans racines profondes dans le sol lui-même.

De là les difficultés particulières de notre action en pays annamite ; la politique dite d'association est excellente en principe ; mais il convient d'abord de déterminer avec qui nous devons nous associer D'après les personnes qui connaissent le mieux ces sociétés, si différentes des nôtres, c'est aux mandarins qu'en auraient les Annamites inquiets, plutôt qu'aux Français eux-mêmes, et ceux-ci seraient acceptés avec plaisir, si l'opinion populaire n'était qu'ils font le jeu des mandarins, rapaces et décriés ; il faudrait donc fonder notre association non point sur les mandarins, intermédiaires adventices, mais directement sur les communes annamites elles-mêmes qui ont leurs institutions traditionnelles et leurs magistrats élus.

Pour atteindre la commune, pour lui apporter avec discrétion et profit, des conseils de progrès, il est nécessaire de bien la connaître, de respecter dans ses pratiques, judiciaires et fiscales en particulier, tout ce qui n'est pas évidemment dangereux pour la supériorité française, d'envoyer auprès de ses notables des employés français qui parlent leur langue et qui reçoivent tous les mêmes instructions directrices, à quelques services administratifs qu'ils appartiennent. Il faut aussi, surtout peut-être, paraitre forts pour pouvoir être bons. Et c'est pourquoi l'initial des réformes qui s'imposent était la reconstitution du corps d'occupation, ridiculement réduit depuis quelques années ; nous souhaitons qu'à l'abri de cette protection qui sera prochainement assurée, M. Klobukowski puisse efficacement resserrer les liens d'une association qui ne soit pas la préface d'une abdication.

L. B.

GRANDE REVUE du 25 juillet. Extrait d'un article de M. PIERRE BAUDIN :

Un élément travaillera excellemment à développer et à entretenir le patriotisme de la Turquie régénérée, c'est la convoitise des diplomaties de proie qui guettent ce pays et retiennent dans leurs serres des lambeaux de sa fortune.

La Révolution les a surprises en plein dépeçage. Le vautour allemand venait d'arracher un morceau important. Il conquérait tous les jours plus d'autorité et de profits. Les hauts fonctionnaires complaisants ou fascinés recevaient des distinctions, des croix ou de l'argent. Le Sultan n'était qu'un feudataire.

Tout allait selon les souhaits de Guillaume II, « le grand ami ». Les puissances spectatrices n'osaient protester. Les souverains se concertaient, et l'Europe tournait des regards anxieux vers ces rouges lueurs balkaniques qui présagent depuis si longtemps des conflits universels.

Mais quelqu'un troubla la fête. Il n'était que temps. La *Marseillaise* a éclaté de Salonique à Monastir et des bord du Skambi au Bosphore, du Vador à Janina.

Et n'est ce pas pour nous un spectacle réconfortant que ce peuple d'origines si différentes et divisé par des intérêts, des idées et des religions presque hostiles hier, se fonde, s'organise, se proclame, dise son unité par notre langue, par le souvenir de nos traditions; que, menacé de disparaître, il se sauve lui-même et affirme sa volonté de vivre au nom des principes dont nous avons été de tout temps les défenseurs dans le monde ?

En même temps notre influence renaît dans ces régions où nous avons autrefois joui d'un grand prestige et dans lesquelles nous avons très activement commercé.

INFORMATIONS

Loteries Etrangères

Une incessante publicité est faite au profit de diverses loteries étrangères par des banques, ayant leur siège à l'étranger, qui sollicitent des souscriptions et qui s'adressent soit directement à des particuliers, soit à des intermédiaires chargés de distribuer les propectus dans la localité où ils résident.

Il est rappelé que les loteries étrangères sont rigoureusement interdites en France et que la loi punit sévèrement, ainsi que le porte l'article 4 de la loi du 21 mai 1836, ceux qui colportent ou distribuent des billets, ceux qui, par des avis, annonces, affiches et par tout autre moyen de publication, font connaître l'existence des loteries non autorisées ou facilitent l'émission des billets.

Tout concours doit donc être refusé aux promoteurs du placement en France des loteries étrangères, sous peine de poursuites susceptibles d'entrainer pour ceux qui en seraient l'objet des amendes élevées et même un emprisonnement de quinze jours à 3 mois, par application de l'article 411 du code pénal.

Concours pour le recrutement de 40 ouvriers monteurs au service des installations téléphoniques de Paris et de la Banlieu.

Un concours pour l'admission à l'emploi d'ouvrier monteur au sevice des installations téléphoniques de Paris et de la Banlieu aura lieu le 12 Octobre et les jours suivants.

Le nombre maximum des admissions est fixé à quarante. Pour être admis à concourir, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 21 mars 1905, article 7) et être âgés de 29 ans au plus au 1er Janvier 1909.

Ils se procureront le programme du concours à la Direction des Postes et des Télégraphes de leur département.

Les postulants domiciliés dans le département de la Seine devront s'adresser à la direction des services téléphoniques, rue Las-Cases, N° 20 à Paris. La liste d'inscription des candidatures sera close le 31 août 1908.

La vente des raisins

La campagne d'expédition des raisins chasselas d'Algérie est actuellement en plein mouvement. Commencée le 10 juillet, par des envois de quelques centaines de fardeaux de raisins, les expéditions atteignent aujourd'hui le chiffre respectable de 35.000 fardeaux par courrier. Depuis le commencement de la campagne jusqu'à ce jour, les arrivages à Marseille-Joliette ont dépasse le chiffre de 250.000 fardeaux, soit un peu plus de 700.000 caissettes de raisin.

Le tiers environ de ce tonnage est dirigé sur l'Allemagne. C'est le marché de Cologne qui est le principal client de l'Algérie, dans la circonstance. Le surplus du trafic est expédié principalement sur Paris, Lyon, Saint-Etienne, Bordeaux, Rouen. Caen, Orléans, Clermont Ferrant, Lille, Dijon et sur quelques ville de la Suisse.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil d'arrondissement. — Le Conseil d'arrondissement s'est réuni à la sous-préfecture jeudi 8 août, à 3 heures du soir :

M. Bertin, sous-préfet, assistait à la séance. Il est procédé à l'élection du bureau : M. Gabert est réélu président ; M. Paul, vice-président, et M. Ayasse, secrétaire. Un avis favoble est donné au projet de périmètre de restauration Durance-Sasse, mais avec réserve que l'administration forestière voudra bien s'entendre avec les municipalités intéressées au sujet des parcelles à comprendre dans le dit périmètre. Divers vœux sont émis par le Conseil d'arrondissement ; ils concernent, notamment : que la commune des Omergues soit reliée télégraphiquement avec le département de la Drôme par Séderon ; construction

© VILLE DE SISTERON

d'un pont au ravin du Tourron, commune de Curel ; construction d'un pont au ravin de Malpassé, commune des Omergues ; élargissement du chemin de grande communication n° 3 au quartier de Parésons. Le Conseil émet le vœu que le braconnage et le colletage soient sévèrement réprimés et que des permis de chasse soient délivrés pour une journée au prix de 0 fr. 50 ; renouvelle le vœu que les Conseils d'arrondissement jouiront d'attributions plus étendues ou soient supprimés ; émet également le vœu que les traitements des petits fonctionnaires soient relevés. Un projet de rectification du chemin de grande communication n° 4 de Gap à Vinon, ayant été adopté par le conseil général des Basses-Alpes, le conseil d'arrondissement émet le vœu que dans ce projet soit comprise une rectification entre le tronçon du chemin du ravin de Pinoncély et le hameau des Boulangeons, commune de Tallard, pour faciliter les communications aux habitants de Venterol et de Piégut.

Justice de paix. — Conformément à l'article 10 et 4 de la loi du 21 novembre 1872, la liste préparatoire du jury ciminel, année 1909, canton de Sisteron est déposée au greffe de la justice de paix dudit canton où pendant 15 jours les justiciables peuvent en prendre connaissance.

Dans les quarantes citoyens portés sur cette liste, sont compris suivant les instructions les ouvriers et employés dont les noms suivent :

Aillaud Gustave, garçon épicier à Sisteron, André Calixte-Etienne, cantonnier à Entrepierres, Besaudun Frédéric, clerc d'avoué à Sisteron, Brunet Albert, employé à la Sous-préfecture, Giraud Edmond, secrétaire de la mairie de Sisteron et Queyrel Henri employé d'octroi.

Les susnommés sont informés que des indemnités de voyage et de séjour leur seront allouées s'ils sont appelés à siéger et sont priés d'adresser leurs observations, s'il y a lieu, dans la huitaine *par écrit* au juge de paix.

Echos du Palais. — *Vagabondage.* — Deux compagnons de route, les nommés Kneip Nicolas, cordonnier, âgé de 30 ans, sujet allemand, et Cartot Joseph, terrassier, 48 ans, sujet italien, arrêtés par la gendarmerie de Château-Arnoux et conduits à la maison d'arrêts à Sisteron, répondent à l'appel de leur nom à l'audience du 12 écoulé pour vagabondage. Vu leurs bons antécédents le tribunal ne veux pas pour un motif aussi futile, entacher leur casier judiciaire, et proclame leur acquittement. Rendus à la liberté, ils ont repris le chemin avec la perspective de rencontrer de nouveau les agents de l'autorité si le travail ne met pas un terme à leur goût aventurier.

Musique. — Aujourd'hui samedi à l'occasion des fêtes du 15 août, les *Touristes des Alpes*, se feront entendre ce soir à 9 heures Porte de Provence.

— La Commission des fêtes de la commune de Peyruis, a, dans une gracieuse invitation, convié les *Touristes des Alpes*, à participer à leur fête votive qui a lieu demain. La Société ayant décidé de s'y rendre, elle partira demain après midi, à 2 heures et sera de retour le soir à 8 h. 1/2.

Les membres honoraires désireux d'accompagner la Société dans cette sortie devront s'adresser de suite au Secrétariat.

Hygiène. — Cette semaine, il a été procédé par les soins de l'administration municipale au désinfectement des andronnes et des lieux d'aisance avec du chlorure de chaux. Avec les grandes chaleurs. Cette opération s'imposait et il était à craindre que les émanations de ces lieux infects ne provoquent en plein des épidémies, qui sévissent déjà en l'état ambiant dans notre ville.

Malgré le zèle de bien faire les choses, les agents municipaux, ont involontairement omis un endroit qui remplit les conditions forcées d'urinoir et de lieux ; nous voulons citer le coin qui est formé par la maison Bassac et celle du Dr Chatenier. En cet endroit, les enfants, avec le sans-gêne que leur âge seul excuse, vont quotidiennement satisfaire aux besoins de la nature et cet angle est d'autant plus sale qu'excepté les coup de balais célestes, jamais aucun jet de pompe n'est venu l'approprir et aucun chlorure n'est venu l'assainir. Connaissant tout l'intérêt que M. le Maire porte à la bonne santé de ses concitoyens et de l'hygiène de la ville, nous croyons bien faire en signalant cette omission pour qu'aussitôt un bon lavage rende propre et le coin et le ruisseau qui le longe, préservant ainsi la population de graves dangers qui pourraient surgir de ces émanations trop dangereuses.

Les déclarations de vendanges. — Les déclarations de mouvements de vendanges fraîches et de moûts prescrites par l'article 1er de la loi du 29 juin 1907 devront être faites dans les Basses-Alpes, pour l'année 1908, avant le 10 décembre 1908.

Avis. — Le Maire de Sisteron informe les arrosants du canal de St-Tropez que la matrice dudit canal complètement remise à jour, restera déposée à la Mairie du 18 au 25 août courant, Il invite les intéressés a en prendre connaissance pour pouvoir présenter leurs observations avant la confection du rôle de 1909.

==

Examen des aspirantes au titre d'éléve sage-femme de 2me classe. — L'ouverture, à Digne, de la 2me session de l'examen préalable, institué par l'arrêté du 1er août 1879, que doivent subir les aspirantes au titre d'élèves sage-femme de 2me classe est fixée au 6 octobre 1908.

Les aspirantes doivent se faire inscrire à l'inspection académique des Basses-Alpes, avant le 28 septembre 1908.

Appel *aux anciens soldats de terre et de mer de 7 et 14 ans de service, loi de 1832.* — Les camarades et vétérans ayant accompli 7 et 14 ans de service sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le samedi 29 août, salle de la mairie à Sisteron, à 1 h. du soir.

Les camarades et vétérans devront être âgés de 60 ans et plus, être munis d'une piéce militaire, livret et congé, qui sera rigoureusement exigé à l'entrée.

Les pensionnaires de l'Etat, et ceux qui jouissent d'une retraite ne seront pas admis.

Nota. — Tout camarade faisant partie du contingent de la loi de 1832 ayant égaré ses pièces militaires, devra se faire délivrer par M. le Maire de sa commune un certificat attestant qu'il a accompli son service militaire sous le bénéfice de la loi de 1832.

Le président de la Ligue des anciens soldats de 7 et 14 ans de service dont le siège est à Narbonne. A. MOURRUT.

==

P.-L.-M. — *Fête de l'Assomption.* — A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 11 août, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août 1908, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue la conserveront.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

* * *

Chemins de fer de Paris, Lyon, Méditerranée

La Compagnie P.-L.-M. vient de mettre en application un nouveau tarif grande vitesse 14 (transport des denrées) présentant sur le précédent des améliorations qui ne manqueront pas d'être goûtées du public.

C'est ainsi que les expéditeurs de fruits de la région vont bénéficier de réductions leur permettant d'écouler plus avantageusement leurs produits.

Ces réductions, très appréciables pour les envois par 50 kilogrammes, sont plus considérables pour les vagons chargés d'au moins 5,000 kilogrammes. En outre, les chargements supérieurs à ce poids jouissent d'une réduction de 1/10e sur le prix des barèmes par vagon de 5,000 kilogrammes, pour l'excédent de tonnage au delà de 5,000 kilogrammes.

Les expéditeurs se renseigneront utilement auprés des gares de leur résidence sur les avantages qui leur sont concédés..

* * *

Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

CARTES D'EXCURSIONS

individuelles ou de famille

dans le **Dauphiné, la Savoie, le Jura l'Auvergne et les Cévennes**

Ces cartes sont délivrées du 15 juin au 15 septembre, au départ de toutes les gares du réseau P-L-M ; elles donnent droit à la libre circulation, pendant 15 ou 30 jours, dans certaines zônes du réseau P-L-M, telles que le *Dauphiné*, la *Savoie*, le *Jura*, l'*Auvergne*, etc.

Des formules de demandes des cartes sont mises gratuitement à la disposition des voyageurs dans toutes les gares, bureaux de ville de la Compagnie ou Agences de voyages.

Pour tous renseignements consulter le Livret-Guide Horaire P L-M qui est mis en vente au prix de 0.50. dans les gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie ou envoyé, contre 0,70 adressés en timbres poste, au service Central de l'Exploitation P-L-M, 20, boulevard Diderot, à Paris.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voie, les angines herpétiques ou autres, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel. — Une boite de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Conseil Pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suites de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10. adressé à M. Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

Constipation, migraine, gastralgies gastrites, dyspepsies disparaissent sûrement par l'emploi des ***Pillules Suisses***, remède très populaire.

ETAT-CIVIL

du 1 au 7 Août 1908

NAISSANCES

Gendre André-Marguerite, rue Saunerie.

Audibert Jeanne-Marie, rue Saunerie.

MARIAGE

Entre M. Latour Jean-Jacques, gendarme à L'Estang (Gers) et Mlle Colomb Marie-Joséphine. femme de chambre à Sisteron.

DÉCÈS

Roman Suzanne, 87 ans, rue Chapuzie.

ON DEMANDE un apprenti typographe à l'imprimerie du "Sisteron-Journal".

A vendre ou à louer

PRÉSENTEMENT

à Sisteron (Basses-Alpes) un **domaine** de 65 hectares situé entre la route de Gap et la Durance avec gros capitaux. Prix 6 centimes le mètre carré. Facilités d'agrandissement de 100 hectares au prix de 5 centimes le mètre carré attenant.

S'adresser à M, Charles Gueyrard à Sisteron.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

Avis pour la première vérification des créances

Les créanciers du sieur **Fine** Marcellin, épicier et maréchal-ferrant, sont invités à se réunir le **vingt-six Août** mil neuf cent huit, jour de mercredi, à **dix** heures du matin pour la vérification de leur créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux sont invités à les déposer dans le délai de quinzaine au greffe ou dans les mains du liquidateur.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avocat-Avoué, Licencié-en-Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT

d'un jugement de Séparation de Biens

Suivant jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Sisteron, le douze août mil neuf cent huit, la dame Emilie **Chevalier** épouse Victor **Martel**, limonadier, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Turriers, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Sisteron en date du vingt-six juin mil neuf cent huit a été séparée de biens d'avec le dit Victor Martel, son mari.

Pour extrait certifié conforme.
Sisteron le 6 Août 1908.
C. BONTOUX.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Adjudication

Volontaire

Pour Sortir d'Indivision

Le **Dimanche trente Août** mil neuf cent huit à **deux** heures après-midi à Sisteron en l'étude, il sera procédé par le ministère de Me **Béquart**, notaire à Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, situés à Mison et appartenant indivisément à MM. Louis et Roch **Brignaudy** et à dame **Garcin** épouse Louis **Brignaudy**.

DÉSIGNATION
des Immeubles à vendre

Un Vaste Domaine

ayant son siège d'exploitation au hameau de la *Maure* ; comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, labours, vignes, prés, bois et vagues, ainsi détaillés :

1° Un **pré** à l'arrosage au quartier de Saint-Jean.
2° Un **labour** au quartier du Champ de Fournier.
3° Une **terre** en nature de labour au quartier des Contes.
4° Une **terre** en nature de labour et bois au quartier du Champ de l'Œuf.
5° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de Richier.
6° Une **blâche** au quartier du Champ de Michel.
7° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de la Vigne.
8° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de Sirve.
9° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de Meisson.
10° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de Blanc.

© VILLE DE SISTERON

11° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de Claude.
12° Une **terre** en nature de labour au quartier du Champ de Soleil-levous.
13° Une **blâche** au quartier de Maugréas
14° Une **blâche** au quartier des Grandes Blâches.
15° Une **maison** d'habitation au hameau des Armands.
16° Une **terre** en nature de labour au village au quartier des Roches.

Mise à prix : **Vingt mille** fr. ci . . . . **20.000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire à Sisteron

Pour extrait :
L. BÉQUART.

Etudes de Mes Aimé BERTRAND et Louis CHAUVIN
Huissiers
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

par suite de Succession vacante

A la requête de Monsieur Jules **Giraud**, *greffier près le Tribunal Civil de Première Instance de Sisteron, y demeurant et domicilié, nommé curateur à la succession vacante de la dame* **Rougier** *Ursule, veuve* **Corréard** *Louis, en son vivant sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron, où elle est décédée le six février mil neuf cent huit, par jugement du quatre août mil neuf cent huit, enregistré ;*

Il sera procédé, le **samedi 22 août** *mil neuf cent huit, à* **dix** *heures du matin, sur la route de Ribiers, à Sisteron, à la vente des meubles dépendant de la succession vacante, dont s'agit et comprenant :* **linges de table et de corps, lits, commodes, pendule, tables, chaises, fauteuils, glaces,** *etc.*

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant sous peine de folle-enchère.

Il sera perçu 5 le 0/0 en sus du prix d'adjudication.

Sisteron le 14 Août 1908.
signé : Aimé BERTRAND.

A VENDRE

de gré à gré

en totalité ou par parties

GRANDS BATIMENTS à usage de remises, écuries et entrepôts, avec vaste maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, premier étage, caves, écuries, grenier à foin, source dans la cour. Jardin potager arrosable. Bonnes propriétés en grande partie arrosables, complantées en mûriers, blâches de chênes et de bois taillis ; le tout situé à MISON au hameau des Armands, sur la grande route nationale à 300 mètres de la gare de Mison.

S'adresser à Me **Béquart**, notaire à Sisteron, qui donnera tous renseignements pour traiter et visiter les lieux.

SERRONS LES RANGS

Ortografe simplifiée

J'ai déjà signalé dans les colones du *Réformiste* le tort considérable que se font à eus-mêmes les membres de l'enseignement primaire par leurs divisions intestines. Je leur ai aussi démontré la nécessité de surveiller leur langaje, afin de ne point forjer pour le parti réactionaire des armes qui se retourneraient contre nous.

La lutte avec « ces messieurs » d'en face entre dans une fase nouvèle.

Partout vont s'organiser des congrès catoliques ayant pour but la constitution d'associations de pères de familles qui surveilleront étroitement et l'école et les maîtres laïques.

D'ailleurs, la bataille est ardente déjà dans les campagnes où les curés ont pris la coéducation come prétexte de guerre.

Voici ce que m'écrit à ce sujet ma sœur institutrice dans une petite comune du Pas-de-Calais :

« Nous somes bien ennuyés avec la coéducation. Les naturels du pays, conduits par le curé, se révoltent parce que celui-ci ne veut pas faire comunier leurs enfants.

« L'inspecteur primaire est venu faire une conférence et il a été bafoué : il a des articles dans les journaux à ce sujet.

« C'est dimanche les élections : il y aura bataille. Le curé conduit à la Baguète ce peuple ignorant et fanatique, pas tout le monde naturèlement, mais la plus grande partie.

« Les enfants qui doivent comunier ne viènent plus à l'école ; c'est un vrai tumulte.»

Les hobereaus de vilaje, les prêtres et les dévotes ne manquent donc et ne manqueront aucune ocasion de doner assaut à l'école laïque afin de la renverser.

En présence de cète lute sans merci, sachons oublier nos divisions et nos querèles corporatives afin d'être forts et de résister à l'ataque.

Au bloc réactionnaire oposons un bloc laïque qui ne puisse se laisser entamer. Soyons unis et serrons les rangs !

UNE INSTITUTRICE PICARDE.

ON DEMANDE des apprentis tourneurs et ajusteurs rétribués de suite.

S'adresser immédiatement à l'usine **Honnorat.**

ON DEMANDE un apprenti serrurier

S'adresser chez M. Allivons, place de la Mairie.

Atelier de Peinture et Vitrerie

H. LATIL

Peintre-Artificier Sisteron (B A)

Monsieur LATIL Hippolyte, peintre-artificier, à l'honneur d'informer les municipalités qu'à l'occasion du 14 Juillet et fêtes patronales il tient à leur disposition les articles d'illumination, comprenant : **Artifices, flammes du Bengale, bombes, Fusées volantes, Drapeaux, Verres d'illuminations. Lanternes, Pains de suif, etc.**, le tout sortant directement des premières fabriques ce qui lui permet de vendre meilleur marché que partout ailleurs et défiant toute concurrence.

M. Latil se rend également sur place pour l'installation des feux d'artifice.

Aux Quatre-Coins, à côté de la Grande Mercerie Gueyrard.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE :

Edition Populaire

Dictionnaire Encyclopédique

La Châtre

Comité de rédaction :

André Girard, E. A. Spoll, Hector France, Léon Millot, Victor Mério, H. Dagan, F. Rivière, etc,

Documentation :

Voltaire, J.-J Rousseau, D'Alembert, Diderot. Buffon, Condorcet, etc. et plus près de nous Victor Hugo, Léon Cladel, Eugène, Sue, Félix Pyat, Louis Blanc, Jean Grave, Jules Guesde, Spencer, Hæckel, Darwin, Buchner, Dr Curie, Manouvrier, Elisée Reclus, etc.

Le Dictionnaire La Châtre édition 1907 parait à raison d'une série par semaine tenu méticuleusement à jour par un appendice encarté dans la série.

Il est le **moins cher**, le **plus récent**, le **seul conçu dans l'esprit moderne de libre examen.**

La série composée de 5 livraisons, 40 pages in-4°, sur 3 colonnes, nombreuses illustrations, est vendue 50 centimes.

La première série est parue le 28 mars 1908.

On peut se procurer les séries du Dictionnaire La Châtre : en les demandant à son libraire, à son marchand de journaux ou à la bibliothèque de la gare la plus proche qui n'auront qu'à demander les séries parues à la maison Hachette ou à leur commissionnaire. 2° En s'abonnant à l'ouvrage complet. Il suffit d'envoyer 5 fr. et on reçoit tout ce qui est paru de suite et la maison fait recouvrer ensuite tous les 2 mois la somme de 5 fr. afin de ne mettre aucune interruption dans les envois.

A titre gracieux et à seule fin que chacun puisse se rendre compte de la valeur indiscutable de l'ouvrage, la première série est envoyée gratuitement à tous ceux qui en font la demande en joignant un timbre de 10 centimes pour le port.

Adresser la correspondance à l'Administrateur de la Librairie du Progrès, 3, rue des Grands-Agnstins, Paris, (6e).

Nota. — On peut également souscrire à l'ouvrage complet, édition de luxe, au prix de 120 francs payable 5 fr. par mois. Le Dictionnaire complet 4 volumes reliés dos chagrin, plats toile, est livré de suite. Cette souscription donne droit gratuitement au supplément aussitot celui-ci terminé. Au comptant 10 0/0 d'escompte.

Les Hommes du Jour

La spirituelle publication parisienne vient de réunir ses 12 premiers numéros sous couverture. Citons notamment les biographies de *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont, Guesde, Déroulède, Rochefort, Picquart, Fallières,* etc.

Tout le monde voudra posséder cette collection originale et unique.

Prix : **1 fr. 20**

Les **Hommes du Jour** sont en vente chaque semaine, dans tous les kiosques et chez tous les libraires

Le numéro : **10** centimes

Administration
3, RUE DES GRANDS AUGUSTINS, PARIS

LECTURES POUR TOUS

On va partir, on part, on est parti. Vers la mer, vers la montagne, c'est un exode général. Et partout en faisant ses malles, dans l'omnibus, à la gare, dans le train, cette exclamation : « Mon numéro des **Lectures pour Tous !** »

C'est qu'en effet il n'est pas de plus agréable compagnon de voyage. Commentés à chaque page par de magnifique gravures, il n'est pas de récits plus attrayants, de romans plus mouvementés que ceux des **Lectures**. Et les nouvelles, les fantaisies, les actualités du mois ! Lire le sommaire ci-dessous du numéro d'**Août** des *Lectures pour Tous*, c'est se convaincre de leur passionnant intérêt.

Huit jours de vacances dans les neiges des Pyrénées. — Voyages et avantures de la Valise diplomatique. — Toréadors, en garde ! — Au pays du soleil de minuit. — La plus viste Foire du monde. — Les grandes journées de Foot-Baal. — L'Évasion, nouvelle. — *Fromage, Bouquet de nos repas ! — Un Enlèvement sous Louis XIII*, roman, — *Pet t Ange ferme ton aile* ! berceuse, par LÉON CAVALLO. — **Actualités :** *Les prochaines Expériences de sauvetage en mer. — Le Shah de Perse au prises avec son Parlement. — Le planeur Capazza s'élève dans les airs. — Quatre mille Espérantistes se réunissent à Dresde, — Villégiatures joyeuses.*

Abonnements : Un an, Paris, 6 fr. départements, 7 fr., Etranger, 9 fr. Le No 50 centimes

---

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols, gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

A VENDRE

VILLA ET JARDIN

Facilité pour le paiement

S'adresser à Me ARNAUD, notaire à Digne ou au bureau du *Sisteron-Journal.*

Bulletin Financier

La baisse du marché de New-York a pour conséquence au début de la séance d'accentuer le courant des réalisations qui s'était manifesté hier. L'approche de la réalisation des primes n'est du reste, pas éirangère à ces liquidations.

Le 3 o/o français, faible, s'inscrit à 96 22 et 96.25. La Caisse achète 25 000 fr. de rente.

Les fonds russes sont moins bien tenus. 5 o/o 1905 98.75 ; 3 o/o 1891 74,05 ; 3 o/o 1896 72. Bons du Trésor 515.

Le Turc se traite entre 94.30 et 94.35 contre 94.75 hier.

Sociétés de crédit calmes. Banque de Paris 1495 ; Comptoir d Escompte 682, Société Générale 664 ; Union Parisienne 697 ; Banque Franco-Américaine 469.

Chemins de fer français fermes : Nord 1763 ; Orléans 1363 ; Lyon 1360.

Le cuivre a baissé hier à Londres d'où sur notre marché légère dépression sur le Rio, qui s'échange entre 1747 et 1743.

Ouest Africain français soutenus à 433 ; parts 250.

La Grande Revue

Sommaire du N° du 10 Août

P.-J. Proudhon : Débuts du Second empire.
Paul Lacour : Petite Sœur (1re partie).
Louis Martin, député du Var : Routes et Automobiles.
Léonide Andréief : Les sept Pendus, (1e partie).
Jules Vogue : Les élèves de la Patrie.
P. Desachy et R. Farge : Baignades parisiennes.
Marc Debrol : La Religion aux Etats-Unis.

A travers la quinzaine :

Yves Scantrel : Sur la Vie. — Emile Ripert : Italie et Provence. — Armand Charpentier : La Procession de Furnes. — J. Ernest-Charles : J. Lenôtre, historien. — Louis Laloy : Contre les Concours publics du Conservatoire. — Pierre Baudin, ancien ministre : La Politique.

L'Egrugeoir :

Le Nu au Théâtre. — Les Sports.

Hors texte : M. Camille Pelletan, par Félix Vallotton.

Le No : 1 fr. 50.

Abonnement : Un an, Paris 30 fr. : Province 33 fr. ; Etranger. 38 fr.

37, Rue de Constantinople, Paris

POUR FAIRE **PONDRE les POULES** tous les jours, MÊME PAR LES PLUS grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS *par an pour 10 poules*
Demandez GRATIS et FRANCO **Notice** donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'*éviter* ainsi que de *guérir* toutes les *maladies des poules.*
Ecr. COMPTOIR D'AVICULTURE, PRÉMONT (Aisne)

RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique Préserve des ÉPIDÉMIES
RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU de TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS HORS CONCOURS PARIS 1900 2 GRANDS PRIX LIÈGE 1905

TOURCOING 1906 Exposition de l'Industrie Textile

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours

CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DEPOT ET VENTE : Chez **M. GIRAUD**, coiffeur, Articles de Toilette, *Parfumerie* 6, Rue de Provence, Sisteron,

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité. — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les symptômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR**.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

DÉJEUNER DES CONVALESCENTS — GOUTER DES ENFANTS

Chocolat des Gourmets Trébucien

— pur Sucre et Cacao —

Se recommande par sa bonté aux personnes soucieuses de leur santé. — En vente à la Droguerie TURIN, Sisteron.

SISTERON-JOURNAL

est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassarini Md de journaux, Place d'Armes.

En vente à l'imprimerie Pascal LIEUTIER à Sisteron

GALERIES SISTERONNAISES

8, RUE TRAVERSE DE LA PLACE, 8

L. COLOMB

Grand assortiment de lainages. — Nouveautés et Noirs. — Confections pour dames et fillettes. — Fourrures, jupons, soieries.— Toiles, lingerie, mouchoirs

Cotonnades en tout genre. — Doublures. — Rayons de Deuil. — Mérinos. Flanelles. — Bonnetterie. — Corsets. — Dentelles.

Articles pour Trousseaux et achats de Noces.

Confections pour Hommes et Enfants

— AMEUBLEMENTS —

Cette Maison se recommande par le grand choix des articles, la fraicheur de ses marchandises, et son bon marché.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tout acheteur soucieux de ses intérêts n'achètera rien sans se renseigner aux **Galeries Sisteronnaises**.

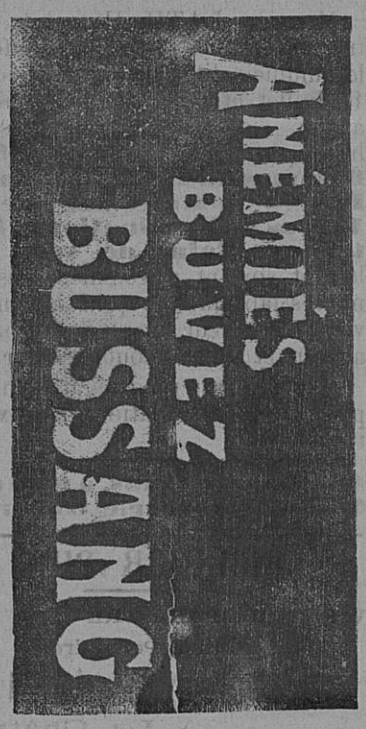

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

---

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON